

Montréal, le 3 juillet 2026

Eric Girard
Ministre des Finances
Ministère des Finances
390, boulevard Charest Est
Québec (Québec) G1K 3H4

PAR COURRIEL

Objet : Vives préoccupations de la FCEI concernant la SAQ

Monsieur le Ministre,

La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) est le plus grand regroupement de petites et moyennes entreprises (PME) au Canada, réunissant quelque 103 000 propriétaires de PME, dont 22 000 au Québec. Notre organisation est interpellée par tout ce qui touche au développement et à l'essor des petites et moyennes entreprises œuvrant dans tous les secteurs d'activité.

Par la présente, la FCEI souhaite exprimer ses préoccupations quant à l'évolution du modèle d'affaires de la Société des alcools du Québec (SAQ) et aux répercussions que cela entraîne sur les détaillants et les producteurs québécois.

Le Québec se distingue par le maintien d'un modèle public de commerce de détail des boissons alcooliques¹ dans lequel la vente directe aux consommateurs est largement assurée par un réseau de succursales exploitées par l'État. Bien que ce modèle puisse poursuivre certains objectifs d'intérêt public, il est important de s'assurer qu'il ne crée pas de situations de concurrence déloyale au détriment d'entreprises privées qui évoluent dans un cadre déjà très réglementé.

Soulignons en premier lieu la multiplication des Zones SAQ. Ces espaces, situés dans des commerces d'alimentation comme les épiceries ou les dépanneurs, permettent la vente d'une sélection de produits approuvés par la SAQ². Bien que ces espaces se trouvent dans des détaillants privés, ces zones étendent la présence commerciale de la SAQ dans des marchés déjà occupés par des entreprises privées. L'expansion

¹ FCEI, Une réglementation intoxicante : obstacle au commerce interprovincial des boissons alcoolisées pour les PME, novembre 2025. Consultation en ligne : <https://www.cfib-fcei.ca/hubfs/research/reports/2025/reglementation-intoxicante-fr.pdf>

² SAQ, Zones SAQ. Consultation en ligne : <https://www.saq.com/fr/zones-saq?srsId=AfmBOoeZ5RWlOqm2h4lsVB6X1V3TLJhfnP-a3k2szMycYTj0zdBOgbP>

des points de vente de la société d'État dans des lieux non traditionnellement desservis par celle-ci accentue le déséquilibre concurrentiel auquel sont confrontées les petites entreprises. Cette stratégie commerciale renforce encore plus la position monopolistique de la SAQ sur le marché et favorise certains commerces de détail par rapport à d'autres.

En deuxième lieu, la décision de la SAQ d'élargir son offre avec des produits non alcoolisés va au-delà du mandat de la société d'État qui est : « de faire le commerce de boissons alcooliques en offrant une vaste gamme de produits de qualité dans toutes les régions du Québec »³. En entrevue avec La Presse, le PDG de la SAQ ne cachait pas son intention de prendre des parts de marché dans le secteur des boissons sans alcool. Il allait même jusqu'à affirmer ceci : « Il n'y a pas de raison qu'on laisse le reste du marché se positionner là-dessus sans qu'on prenne notre part. (...) On va essayer d'être plus malins, plus intelligents, plus efficaces que n'importe qui d'autre, mais ultimement, c'est le client qui choisira »⁴. Pour la FCEI, il n'y a rien de bien malin, d'intelligent ou d'efficace pour une société d'État d'empêcher des PME de vendre les produits alcoolisés et de leur prendre en plus leur part de marché dans les produits qu'elles peuvent vendre — et qui assurent bien souvent de rester profitables. En prenant cette voie, le gouvernement du Québec accélère la dévitalisation des régions en menaçant directement la survie des commerces de proximité.

En élargissant sa gamme de produits avec des boissons non alcoolisées, la SAQ empiète sur des catégories de produits offertes par des détaillants privés. Elle fait de la compétition déloyale contre des commerçants qui ne bénéficient ni des ressources, ni des produits, ni même des avantages structurels dont la société d'État dispose. Les entrepreneurs estiment que la SAQ devrait concentrer ses activités sur son mandat principal plutôt que de diversifier son offre dans des marchés déjà bien desservis par le secteur privé. En fait, ils pensent que la SAQ devrait se mêler de ses affaires et qu'en plus le gouvernement du Québec devrait tout simplement ouvrir le marché. En effet, 72 % des propriétaires de PME estiment que les détaillants privés devraient pouvoir vendre les mêmes produits alcoolisés que ceux offerts par la société d'État⁵. Une telle réforme permettrait de stimuler l'entrepreneuriat local, favoriserait une concurrence plus saine et offrirait davantage de choix aux consommateurs.

Par ailleurs, la FCEI est d'avis que la SAQ devrait jouer un rôle plus actif dans la promotion des produits alcooliques québécois. Ce sont 82 % des propriétaires de PME qui sont d'accord pour que la SAQ contribue davantage à mettre en valeur les produits alcooliques fabriqués localement dans ses succursales⁶. Dans un contexte où les consommateurs démontrent un intérêt croissant pour l'achat local, il est essentiel que la société d'État utilise son important réseau de distribution pour soutenir davantage les producteurs québécois et favoriser leur accès au marché. Qui plus est, chaque dollar dépensé dans une petite entreprise

³ SAQ, Profil et mandat. Consultation en ligne : https://www.saq.com/fr/profil-mandat?srsId=AfmBOopXeuPFQTL54QQUb_WET06yXAGDNvKIIS6WYO6BJzzQr9aMEqu7

⁴ Stéphanie Bérubé, La Presse, La SAQ veut vendre plus de boissons sans alcool, 18 septembre 2024. Consultation en ligne : <https://www.lapresse.ca/affaires/entreprises/2024-09-18/la-saq-veut-vendre-plus-de-boissons-sans-alcool.php>

⁵ FCEI, Sondage Votre voix — du 6 au 25 juillet 2023, résultats finaux, n = 492. Consultation en ligne : <https://www.cfib-fcei.ca/hubfs/research/reports/2024/2024-04-qc-sondage-pme-saq-fr.pdf>

⁶ Ibid.

permet de garder 0,66 \$ dans l'économie locale⁷. D'où l'importance pour la SAQ de mettre en valeur les produits québécois au sein de son réseau.

Nos membres sont également favorables à une plus grande équité pour les producteurs qui choisissent de vendre directement leurs produits aux consommateurs. En effet, 74 % des propriétaires de PME considèrent que les boissons alcoolisées vendues directement par les producteurs ne devraient pas être assujetties aux taxes et aux majorations de la SAQ⁸.

En terminant, la FCEI ne comprend pas pourquoi le gouvernement exempté les succursales de la SAQ de l'obligation de collecter les bouteilles qu'elle met en marché. La SAQ détient le monopole de la vente de vins et spiritueux et met en marché chaque année plus de 200 millions de bouteilles de verre. Comment expliquer alors qu'elle ne soit pas tenue de servir de point de retour pour les contenants consignés ?

Malgré la mise en place de plusieurs lieux de retour Consignation, de nombreuses critiques ont été exprimées envers ce système, notamment de longues files d'attente, des machines défectueuses, des emplacements éloignés, etc. Avec le remplacement graduel des lieux de collecte chez les détaillants privés, l'entrée en vigueur de la consigne des bouteilles de vin et de spiritueux en 2027 viendra exacerber les problèmes existants. Une modernisation équitable de la consigne devrait inclure l'obligation pour la SAQ de reprendre ses propres contenants, selon le principe de responsabilité élargie des producteurs, afin d'éviter que l'application de la réforme ne se fasse sur le dos des petits commerces de proximité.

Ainsi, dans un souci d'équité concurrentielle et de soutien à l'économie locale, nous exhortons le gouvernement à agir rapidement auprès de la SAQ afin de :

- retirer à la SAQ le droit de vendre des produits sans alcool ;
- limiter le développement des Zones SAQ ;
 - dans l'optique du maintien des Zones SAQ, privilégier un détaillant indépendant plutôt qu'une grande entreprise ;
- renforcer la visibilité et la présence des produits québécois dans le réseau de la SAQ ;
- exempter les ventes directes des producteurs des taxes et majorations imposées par la SAQ ;
- permettre aux détaillants privés de vendre les mêmes produits que la SAQ directement aux consommateurs ;
- exiger que la SAQ participe à la collecte en ramassant toutes les bouteilles de vin et de spiritueux rapportées par les consommateurs en succursale.

⁷ FCEI, La FCEI lance sa 4e campagne annuelle #JeChoisisPME avec de nouvelles données exclusives sur l'économie locale, août 2023. Consultation en ligne : <https://www.cfib-fcei.ca/fr/medias/chaque-dollar-depense-dans-une-petite-entreprise-permet-de-garder-066-dans-leconomie-locale-comparativement-a-011-dans-une-multinationale>

⁸ FCEI, Sondage Votre voix – du 6 au 25 juillet 2023, résultats finaux, n = 492. Consultation en ligne : <https://www.cfib-fcei.ca/hubfs/research/reports/2024/2024-04-qc-sondage-pme-saq-fr.pdf>

La FCEI croit qu'il est plus que temps de réévaluer sérieusement l'ensemble du régime touchant la production et la distribution des alcools au Québec, y compris le monopole, plutôt que de maintenir un modèle qui nuit aux détaillants privés et petits producteurs.

Nous vous remercions de l'attention portée à ces préoccupations et demeurons disponibles pour échanger davantage sur ces enjeux.

Veuillez recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'François Vincent', is written over a light blue rectangular background.

François Vincent
Vice-président, Québec

c.c : M. Daniel Bernard, ministre délégué à l'Économie et aux Petites et Moyennes Entreprises